



Non respect fiche de poste

Par **velvet**, le **30/03/2020** à **15:07**

Bonjour

Je n'ai pas exécuté le tiers de ce prévu ds ma fiche de poste, mais que des tâches subalternes avec l'intention de m'humilier

(je n'ai pas été choisie par la directrice mais par un staff puis incompatibilité de caractère)

Arrivée enfin au terme de mon CDD puis-je tirer parti de cette non correspondance.

J'ai tellement souffert qu'une petite compensation financière serait symboliquement bienvenue.

Merci d'avance pour vos conseils

Velvet

PS : J'ai dû poser la question officiellement pour que la directrice me dise que mon CDD n'était pas renouvelé, en prétendant que c'était moi qui avais émis le souhait de ne plus travailler (hallucinant)

Par **carolinedenambride**, le **01/05/2020** à **10:09**

Bonjour,

Si vous avez des preuves solides de ce que vous avancez, il est évident que vous pouvez tenter une négociation amiable avec votre employeur et en cas d'échec saisir le Tribunal administratif pour harcèlement moral.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com/>

Par **P.M.**, le **01/05/2020** à **10:18**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si c'est un CDD de droit public (auquel cas, il est prévu une procédure en cas de non renouvellement du CDD) ou un **CDD de droit privé auquel cas c'est exclusivement le Conseil de Prud'Hommes qui est compétent...**